



N°08/2023

DU JEUDI 30 MARS 2023

Administration générale - Ressources Humaines

EMPLOI PERMANENTS : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 091-269101085-20230330-DELIB082023-DE

S²LO

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L313-1 à L313-4,

VU le tableau des emplois permanents,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'adopter la modification au tableau des emplois permanents joint en annexe 1,

DECIDE d'adopter l'état des emplois et des effectifs joint en annexe 2,

DIT que ces emplois sont susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels dès lors que les procédures de recrutement d'un fonctionnaire se révéleraient infructueuses,

DIT que la dépense relative à ces emplois sera imputée aux natures 641-11 et suivantes, et à la fonction du budget correspondant au service d'affectation des agents.

DONNE pouvoir au Président du Centre Communal d'Action Sociale ou à défaut au Vice-Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

P/ le Président du CCAS

La Vice-présidente

Aurélie GUEGUEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat le et de sa notification ou de sa publication le En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



REPUBLIQUE FRANCAISE

CCAS DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Département
de l'ESSONNE

Arrondissement
de PALAISEAU

Nombre de membres

en exercice : 14

présents : 10

absents excusés représentés : 3

absents : 1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

SEANCE DU JEUDI 30 MARS 2023

L'an 2023, le **30 mars à 14H10**, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué à la Résidence César-Franck 5/15 rue César-Franck 91600 Savigny-sur-Orge, sous la présidence de Monsieur Alexis TEILLET, Maire, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

Aurélie GUEGUEN, Marie-Paule AMORE, Daniel GUETTO, Patrice KOUAMA, Dominique LABORIALLE, Marcelle LECOURT, Pascal LEGRAND, Didier NICOLLE, Patrick SAMSON, Jennifer SANGLEBOEUF

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Alexis TEILLET à Aurélie GUEGUEN

Isabelle AUFFRET à Dominique LABORIALLE

Christine DOURNES à Marcelle LECOURT

ABSENTS NON EXCUSES NON REPRESENTES :

Lydia BERNET

Secrétaire de séance : Madame Dominique LABORIALLE

N° 08/2023

Le Président atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle ont été prises les présentes délibérations a été affiché à la porte du CCAS conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales